



N° 0000001 /C.P.M.P.S.S

Nouakchott le 26 JAN 2017 انواكشوط

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

1. Soumissionnaires retenus :

- Ets EL KHEIR : 1er moins disant qualifié
- Grp. Cotram/Gemi : 2ème moins disant qualifié

2. Soumissionnaires exclus :

- **CDI** : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment : la monnaie de l'offre en devise contrairement à l'article 15 du DAO qui stipule que les prix seront indiqués en Ouguiyas, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO.

- **SOC**: Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :

- Item 01: Système de table d'opération, Non conçu pour l'adaptation de plateau opératoire transfert ;
- Item 06 : Pas de marquage CE ;
- Item 08 : Pas de marquage CE ;
- Item 09 : Porte double non proposée.

- **GLP**: Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :

- Item 01: Système de table d'opération, Non conçu pour l'adaptation de plateau opératoire transfert ;
- Item 05 : arceau mobile de radioscopie proposé n'est pas isocentrique.

3. Les principales dispositions permettant l'établissement du ou des marchés et, en particulier, son objet, son prix, les délais, la part du marché à sou traiter :

4. **Objet du Marché** : fourniture, installation et mise en service d'équipements de bloc opératoire destinés au Centre Hospitalier des Spécialités (CHS).
5. **Le prix du Marché** : Cinq cent quarante-trois million cent soixante-douze mille cinq cent quarante-deux ouguiyas (543 172 542 UM TTC).
6. **Délai de livraison** : 15 semaines
7. **Part du marché à sous-traiter** : sans objet
8. **Variante prises en compte** : sans objet
9. **Financement** : Budget Etat
10. **Attributaires** : Ets El Kheir
11. **montant évalué de son offre** : Cinq cent quarante-trois million cent soixante-douze mille cinq cent quarante-deux ouguiyas (543 172 542 UM TTC).
12. **En ce qui concerne les procédures d'appel d'offres en deux étapes, restreint, consultation simplifiée ou entente directe ; l'indication Des circonstances qui justifient le recours à ces procédures** : Sans objet.
13. **Le cas échéant, les raisons pour lesquelles l'autorité contractante a renoncé à passer un marché si ce cas de figure se présente** : Sans objet.

Nom, Prénom, Fonction et Signature des personnes présentes :

- Abderrahmane Ould Mohamed Sidine / Président de la CPMPS
- Sidi Ould Cheikh Naji Awane/ Membre de la CPMPS
- Doudou Sall/ Membre de la CPMPS
- Mohamed Vall Ould Tijani/ Membre de la CPMPS
- Anouar sadat Ould Yarba / Membre de la CPMPS
- Mohamed Ould Bodde Cheikh Sidiya/ Rapporteur de la Sous-Commission

M. cheikh